



COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le premier juin, à vingt heures quarante-cinq minutes.

Le Conseil Municipal de Vern-sur-Seiche, légalement convoqué le 26 mai, conformément aux articles L. 2121-9 et suivants, ainsi que L. 2121-17 du Code des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Didier MOYON, Maire.

Présent(e)s : 23

M. MOYON – Mme GAUTIER – M. DIVAY – Mme BIZON – M. DAVIAU – Mme DORNEL – M. DELEUME – M. VAN NIEUWENHUYSE – M. RICHOU – Mme LECORGNE – M. LOREE – M. HAMON – Mme ROCHER – M. ROUSSEL – M. SIMON – M. MARTINEAU – Mme HARDY – Mme ARENA – M. BOCCOU – M. HAIGRON (arrivé à 20h52) – Mme PERRIN – Mme LE COZIC – M. JARNIGON

Absent(e)s excusé(e)s : 6

Mme COTTIN
M. ARSLAN
Mme DUMAINE
Mme KARIM
Mme SAVATTE
M. ALLAIN

Procurations de vote : 6

Mme COTTIN, Mandataire Mme BIZON
M. ARSLAN, Mandataire M. DAVIAU
Mme DUMAINE, Mandataire Mme GAUTIER
Mme KARIM, Mandataire Mme DORNEL
Mme SAVATTE, Mandataire Mme ROCHER
M. ALLAIN, Mandataire M. JARNIGON

Secrétaire de séance : Mme HARDY

**Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2015 est approuvé à l'unanimité
(M. HAIGRON absent au moment du vote)**

Madame Hardy est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les questions qui suivent ont bien été au préalable inscrites à l'ordre du jour porté sur la convocation du Conseil Municipal pour la présente séance, à savoir :

- 1. DELEGATION DE FONCTIONS – DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU MAIRE – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (PARCELLES CADASTREES AX338, AX8, AM124, AL119, AT150, AX410, AR301, AR339, AX386)**
- 2. PERSONNEL TITULAIRE, STAGIAIRE ET CONTRACTUEL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – RECRUTEMENTS – EMPLOIS VACATAIRES (PROGRAMMATION CULTURELLE)**
- 3. DECISION BUDGETAIRE – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**
- 4. DECISION BUDGETAIRE – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014**

- 5. DECISION BUDGETAIRE – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 SUR LE BUDGET 2015**
- 6. DECISION BUDGETAIRE – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015**
- 7. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – OPERATION HAUTS DE GAUDON – APPROBATION DE L’AVANT-PROJET (AVP)**
- 8. AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE – RUE VILLIERS DE L’ISLE ADAM – SERVITUDE DE RESEAUX AU PROFIT D’ERDF**
- 9. DOMAINE ET PATRIMOINE – BILAN ANNUEL 2014 DES CESSIONS ET ACQUISITIONS**
- 10. ALIENATION DE TERRAIN – 7BIS RUE DU BOËL**
- 11. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – INFRASTRUCTURE DE TELEVISION CABLEE – COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) GER TV**
- 12. QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal entend les rapports suivants :

N° 2015-06-069 Délégation de fonctions – Délégation d’attributions du Maire – Déclaration d’Intention d’Aliéner (parcelles cadastrées AX338, AX8, AM124, AL119, AT150, AX410, AR301, AR339, AX386)

Entendu la présentation faite par Monsieur le Maire,

Rapport :

Par délibération n° 2014-04-35 du 14 avril 2014 et conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal m'a donné délégation de missions.

J'ai l'honneur, mes Chers Collègues, de vous rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation relative au droit de préemption urbain.

Il a été décidé de ne pas préempter sur les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

N°	Adresse du bien	Parcelles	Nature du bien
1	36 rue du Père Caillard	AX338	Bâti sur terrain
2	17 rue d'Audierne	AX8	Bâti sur terrain
3	9 rue Alain Gerbault	AM124	Bâti sur terrain
4	17 rue de la Fosse Gauchère	AL119	Bâti sur terrain
5	ZAC du Val d'Orson	AT150	Bâti sur terrain
6	39 rue du Manoir de Gaudon	AX410	Bâti sur terrain
7	29 avenue de la Gare	AR301 AR339	Bâti sur terrain
8	3 rue du Père Caillard	AX386	Bâti sur terrain

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations

N° 2015-06-070 Personnel titulaire, stagiaire et contractuel de la fonction publique territoriale – Recrutements – Emplois vacataires (programmation culturelle)

Entendu la présentation faite par Monsieur le Maire,

Rapport :

L'organisation des manifestations programmées par le service du Développement culturel (spectacles, expositions...), peut nécessiter, de manière ponctuelle, l'intervention de personnel extérieur sur les missions suivantes :

- Aide technique et manutention ;

- Médiation culturelle (notamment dans le cadre de l'organisation de la biennale Vern Volume).

S'agissant d'interventions à caractère ponctuel, discontinu et sans aucune régularité, il est proposé de rémunérer les bénéficiaires, après service fait, au titre d'une **vacation**, sur la base d'un taux horaire calculé à partir de la rémunération afférente au 1^{er} échelon de l'échelle 3 de la catégorie C.

L'intervention sera précédée de l'établissement d'une **lettre d'engagement**.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable de la commission sport, culture et animation du 19 mai 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances et administration générale du 20 mai 2015 ;

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de la rémunération des vacances visées ci-dessus conformément à la proposition ;
- **PRECISER** que les crédits nécessaires sont prévus au budget ;
- **AUTORISER** le Maire à signer la lettre d'engagement pour chaque bénéficiaire.

Proposition adoptée à l'unanimité (29 voix pour)

N° 2015-06-071 Décision budgétaire – Budget principal – Approbation du compte administratif 2014

Entendu la présentation faite par Monsieur Thierry Martineau, conseiller municipal délégué au budget,

Rapport :

Il vous a été adressé le Compte Administratif 2014 de la commune qui a fait l'objet d'une présentation en commission Finances Administration Générale du 20 mai 2015.

Ceci exposé,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration Générale du 20 mai 2015 ;

J'ai l'honneur, mes Chers Collègues, de vous demander de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2014 présenté, qui peut se résumer suivant le tableau joint et la synthèse ci-dessous annexée :

	PREVISION	REALISATION
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	8 720 700,00 €	7 163 311,77 €
RECETTES	8 720 700,00 €	8 619 231,47 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014		1 455 919,70 €
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	4 712 796,00 €	2 704 815,71 €
RECETTES	4 712 796,00 €	2 207 182,19 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2014		- 497 633,52 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT N-1		- 1 379 349,69 €
RESULTAT DE CLOTURE 2014		- 1 876 983,21 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2014	- 421 063,51 €
---------------------------------	-----------------------

Proposition adoptée à l'unanimité (28 voix pour)

Monsieur le Maire, étant sorti de la salle, ne prend pas part au vote.

N° 2015-06-072 Décision budgétaire – Budget principal – Approbation du compte de gestion 2014

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter :

- le budget primitif 2014 de la commune ainsi que les décisions modificatives s'y rattachant,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes,
- les bordereaux de mandats,
- le compte de gestion principal de l'année 2014 dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif principal de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion principal dressé pour l'exercice 2014, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Proposition adoptée à l'unanimité (29 voix pour)

N° 2015-06-073 Décision budgétaire – Budget principal – Affectation du résultat de fonctionnement 2014 sur le budget 2015

Entendu la présentation faite par Monsieur le Maire,

Rapport :

Le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2014 du budget général de la ville présente un excédent de 1 455 919,70 €.

Ce résultat découle du compte administratif 2014 présenté en commission Finances et Administration Générale du 20 mai 2015.

Ceci exposé,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration Générale du 20 mai 2015 ;

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir m'autoriser à :

- **REALISER** l'affectation suivante sur le budget 2015 :

Article 1068 (Réserves – Excédent de fonctionnement capitalisé) pour 1 000 000,00 € ;
Article 002 (Excédent de fonctionnement reporté) pour 455 919,70 €.

Proposition adoptée à l'unanimité (29 voix pour)

N° 2015-06-074 Décision budgétaire – Budget principal – Approbation du budget supplémentaire 2015

Entendu la présentation faite par Monsieur le Maire,

Rapport :

Le budget supplémentaire permet, à la suite de l'approbation du compte administratif, d'intégrer le résultat de l'exercice précédent, d'intégrer les crédits d'investissement reportés et d'ajuster, si besoin, les prévisions de dépenses et de recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Ce projet de budget supplémentaire a fait l'objet d'une présentation lors de la commission Finances Administration Générale du 20 mai 2015.

Ceci exposé,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration Générale du 20 mai 2015,

J'ai l'honneur, mes Chers Collègues, de vous demander de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Budget Supplémentaire 2015 présenté, qui peut se résumer suivant le tableau ci-après annexé et la synthèse ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	Libellé	Nouveaux crédits
002	Excédent de fonctionnement reporté	455 919,70
73111	Impôts locaux	2 100,00
7411	Dotation Globale de Fonctionnement	- 33 300,00
74121	Dotation de Solidarité Rurale	3 300,00
748314	Dotation Unique de Compensation de TP	- 3 000,00
74834	Dotation de compensation TF	- 3 200,00
74835	Dotation de Compensation TH	7 100,00
7788	Produits exceptionnels	871 080,30
TOTAL		1 300 000,00

Dépenses de fonctionnement	Libellé	Nouveaux crédits
022	Dépenses imprévues	457 000 ,00
023	Virement à l'investissement	838 000,00
61522	Entretien bâtiments	4 500,00
61563	Maintenance VRD	5 500,00
6226	Honoraires	11 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	500,00
6535	Formations élus	- 500,00
65543	Participations EPCI	- 16 500,00
65742	Subventions	500,00
TOTAL		1 300 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	Libellé	Crédits reportés	Nouveaux crédits	Total crédits
021	Virement du fonctionnement		838 000,00	838 000,00
10226	Taxe d'aménagement		39 000,00	39 000,00
1068	Excédents capitalisés		1 000 000,00	1 000 000,00
TOTAL			1 877 000,00	1 877 000,00

Dépenses d'investissement	Libellé	Crédits reportés	Nouveaux crédits	Total crédits
001	Solde d'investissement		1 876 983,21	1 876 983,21
020	Dépenses imprévues		16,79	16,79
TOTAL			1 877 000,00	1 877 000,00

Proposition adoptée à l'unanimité (29 voix pour)

N° 2015-06-075 Aménagement du territoire – Opération Hauts de Gaudon – Approbation de l'Avant-Projet (AVP)

Entendu la présentation faite par Monsieur Jacques Daviau, 4^{ème} adjoint au maire délégué à l'urbanisme et à l'aménagement,

Rapport :

Sur la base de l'étude de faisabilité de l'opération d'aménagement des Hauts de Gaudon, le bureau d'études VRD Quarta et le paysagiste Yannis Le Quintrec, ont établi l'avant-projet (A.V.P.) des travaux de viabilisation de l'opération.

L'A.V.P précise le traitement des espaces publics ainsi que les aménagements qui seront réalisés sur les parcelles destinées à la vente et donc entretenues ultérieurement par leurs acquéreurs, à savoir, les clôtures et plantations donnant sur l'espace publique et l'habillage des coffrets techniques.

A ce stades des études, le montant des travaux de la tranche ferme, c'est-à-dire ceux inscrits dans le périmètre de la zone constructible et du bassin tampon s'élève à 2 984 000 euros HT. Ne sont pas compris les travaux gérés directement par les concessionnaires et notamment ERDF.

L'aménagement de la coulée verte à l'Est fait l'objet d'une tranche conditionnelle finalisée après concertation avec les futurs habitants. Il précise cependant les conditions de renaturation du ruisseau qui doivent être définies dès à présent pour être soumises à la validation de la Police de l'eau et du Syndicat du Bassin Versant de la Seiche qui pourrait prendre à sa charge les travaux de terrassement. Au stade de l'A.V.P., les travaux d'aménagement de la zone naturelle sont évalués à 246 000 euros HT.

Ceci exposé,

Vu le plan d'aménagement ci-après annexé ;

Vu les avis favorables de la commission Urbanisme-Aménagement des 15 avril et 26 mai 2015 et de la commission Finances et Administration Générale du 20 mai 2015 ;

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** l' A.V.P. des aménagements à réaliser sur l'ensemble de l'opération des Hauts de Gaudon pour un montant de travaux estimé à ce stade d'étude à 2 984 000 euros HT pour la tranche ferme et 246 000 euros HT pour la tranche conditionnelle ;
- **INVITER** le Maire à poursuivre les études de la phase Projet.

Proposition adoptée à l'unanimité (29 voix pour)

N° 2015-06-076 Autres actes de gestion du domaine privé – Rue Villiers de l'Isle Adam – Servitude de réseaux au profit d'ERDF

Entendu la présentation faite par Monsieur Jacques Daviau, 4^{ème} adjoint au maire délégué à l'urbanisme et à l'aménagement,

Rapport :

La commune est propriétaire d'une parcelle située Rue Villiers de l'Isle Adam, cadastrée section AX n°572 et constituant un espace de stationnement.

ERDF doit installer sur cette parcelle une ligne électrique souterraine afin de desservir en électricité le secteur Sud Touche. ERDF prévoit donc de créer à demeure sur la parcelle AX n°572 une canalisation souterraine dans une bande de 0,45 m de large et sur une longueur totale d'environ 29 m, ainsi qu'il résulte du tracé figurant au plan annexé.

En vue de permettre l'établissement et l'exploitation de cette ligne électrique, une convention de servitude de réseaux au profit d'ERDF, consentie à titre gratuit, a été signée le 28 juillet 2014.

Il convient aujourd'hui de publier cette convention au bureau des Hypothèques par acte notarié, afin de garantir dans le temps le respect de cette servitude quel que soit l'usage futur du terrain.

Ceci exposé,

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme et Aménagement du 15 avril 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration Générale du 20 mai 2015 ;

Je vous propose donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **CONFIRMER** la mise en place d'une servitude de réseau sur la parcelle cadastrée section AX n°572, au profit d'ERDF et consentie à titre gratuit ;
- **AUTORISER** le Maire à signer l'acte notarié qui sera reçu par Maître PERRAUT, notaire à Rennes ; ERDF prenant à sa charge l'ensemble des frais liés à l'acte.

Proposition adoptée à l'unanimité (29 voix pour)

Entendu la présentation faite par Monsieur Jacques Daviau, 4^{ème} adjoint au maire délégué à l'urbanisme et à l'aménagement,

Rapport :

L'article 11 de la loi du 8 février 1995 prévoit que les collectivités territoriales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières et annexer ce bilan au Compte Administratif.

Il vous est donc proposé d'approuver le bilan annuel 2014 des acquisitions et cessions immobilières de la ville de Vern-sur-Seiche.

Le présent bilan, établi conformément à la loi précitée, est élaboré à partir de la date de transfert de propriété établi le jour de l'échange des consentements sur la chose et sur le prix. La date prise en compte pour établir le présent bilan sera donc celle de l'approbation par le Conseil Municipal de l'aliénation ou de l'acquisition des biens.

Le bilan de la politique foncière et immobilière de la ville pour 2014 sera présenté par thème.

EXTENSION URBAINE (Secteur de Gaudon)

- Acquisition auprès de M. DEBROISE et Mme BUFFET de la parcelle cadastrée A 778 pour une surface totale de 1 863 m², afin d'assurer la cohérence des aménagements projetés en limite du futur lotissement des Hauts de Gaudon (projet de coulée verte).

GESTION COURANTE DU PATRIMOINE

- Acquisition auprès de M. Louis HAIGRON d'une emprise de 60 m² environ sur la parcelle cadastrée A 968 située aux Nouennes, afin de permettre la création d'une plateforme de retournement pour les camions de collecte des ordures ménagères.
- Acquisition auprès de la copropriété de la Résidence de la Maillardière d'une emprise de 200 m² environ pour l'installation de deux points d'apport volontaire des ordures ménagères en remplacement des aires de regroupement des containers de la résidence.
- Cession à M. et Mme BARBEDETTE d'une emprise d'environ 80 m² sur la parcelle cadastrée AS 71 située 14 rue du Boël et attenante à leur propriété, afin de leur permettre de réaliser les stationnements réglementaires fixés par le PLU.
- Cession de parcelles situées dans le Bois de Soeuvres au profit du Département, pour une superficie de 12ha 05a 07ca, afin que ces espaces naturels puissent recevoir l'entretien et les aménagements nécessaires à la mise à disposition des promeneurs, au maintien d'une unité écologique, à la sauvegarde des habitats et des espèces.
- Cession à la SCI HALVERN d'une emprise d'environ 200 m² sur la parcelle cadastrée AV 8 située 2 allée du Blosne, afin de régulariser la mise en place d'une clôture sur le domaine communal par l'ancien propriétaire de la parcelle contigüe.

TABLEAUX DE SYNTHESE

Acquisitions ayant fait l'objet d'une délibération en 2014

N° DCM	Date	Localisation	Vendeur	Références cadastrales	Surface	Montant	Acquéreur
2014-02-020	24/02/2014	Le Clos Sotin (Nouvoitou)	Consorts DEBROISE/BUFFET	A 778	1 863 m ²	838,35 € + indemnité exploitant 1 381,60 €	Commune
2014-06-111	30/06/2014	Les Nouennes	M. Louis HAIGRON	A 968p	60 m ² environ	0,50 € le m ²	Commune
2014-12-175	15/12/2014	Rue de la Maillardière	Copropriété de la Résidence de la Maillardière	AR 312p, 352p, 359p AR 359p	30 m ² environ	gratuit	Commune

Cessions ayant fait l'objet d'une délibération en 2014

N° DCM	Date	Localisation	Références cadastrales	Surface	Montant	Acquéreur
2014-02-021	24/02/2014	14 rue du Boël	AS 71p	80 m ² environ	125 € le m ²	M. et Mme BARBEDETTE
2014-10-146	20/10/2014	Bois de Soeuvres	A 343, 607, 610, 612, 1098, 1101	120 507 m ²	70 000€	Département d'Ille-et-Vilaine
2014-11-158	17/11/2014	2 allée du Blossne	AV 8	200 m ² environ	8 € le m ²	SCI HALVERN

Ceci exposé,

Vu la présentation effectuée en commission Finances et Administration Générale du 20 mai 2015 ;

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du bilan des acquisitions et cessions immobilières ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en 2014 et qui sera annexé au compte administratif 2014.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations

N° 2015-06-078 Aliénation de terrain – 7bis rue du Boël

Entendu la présentation faite par Monsieur Jacques Daviau, 4^{ème} adjoint au maire délégué à l'urbanisme et à l'aménagement,

Rapport :

La commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée AP n° 633 située 7 bis rue du Boël.

Ce terrain d'une superficie de 341 m² a été acquis en 2006 par voie de préemption pour la réalisation d'un programme de logements locatifs sociaux.

La réalisation de cette opération a été confiée à Archipel Habitat qui a obtenu un permis de construire pour 4 logements. Après 2 procédures de contentieux menées contre ce projet, le tribunal administratif a confirmé la régularité du dernier permis de construire.

Un problème d'emprise foncière est cependant apparu, nécessitant l'acquisition d'une emprise de 13m². A défaut de l'accord des propriétaires sur la cession de cette emprise, l'opération ne peut être menée à bien.

Compte tenu des frais déjà engagés et de cette contrainte nouvelle, Archipel Habitat n'envisage pas de reprendre les études.

Dès lors, la commune doit renoncer à son projet de créer du logement collectif pour la location sociale sur ce terrain. Il est donc envisagé de le céder pour l'édification d'une construction destinée à de l'habitat.

Ceci exposé,

Vu le plan ci-après annexé ;

Vu l'avis favorable du service des Domaines en date du 21 mai 2015 ;

Vu les avis favorables de la commission Finances et Administration Générale du 20 mai 2015 et de la commission Urbanisme et Aménagement du 26 mai 2015 ;

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'aliénation par la commune du terrain cadastré AP n° 633 situé 7 bis rue du Boël. Le bien sera mis en vente au prix de 77 000 euros ;
- **AUTORISER** le Maire à signer l'acte de vente qui sera dressé par Maître Pouessel, notaire à Vern-sur-Seiche.

Proposition adoptée à l'unanimité (29 voix pour)

N° 2015-06-079 Aménagement du territoire – Infrastructure de télévision câblée – Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) GER TV

Entendu la présentation faite par Monsieur Stéphane Simon, conseiller municipal délégué à la voirie,

Rapport :

La SARL GER-TV nous a transmis les documents d'analyse relatifs à la gestion et à l'exploitation du réseau câblé de télévision de Vern-sur-Seiche.

Ces documents sont consultables au secrétariat des Services Techniques.

Le rapport d'activité 2014 contenant des informations techniques (nombre d'abonnés, analyse des appels) ainsi que des éléments financiers (bilan de l'exercice 2014, formules d'abonnements) sont projetés en séance.

Ceci exposé,

Vu le compte-rendu joint ;

Vu les présentations faites en commissions Finances et Administration Générale du 20 mai 2015 et en commission Urbanisme et Aménagement du 26 mai 2015 ;

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de cette présentation.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation

Questions et affaires diverses

SEANCE LEVEE A 23H20

AFFICHE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, A LA MAIRIE DE VERN-SUR-SEICHE, 22 RUE DE CHATEAUBRIANT 35770 VERN-SUR-SEICHE, LE 8 JUIN 2015.



Le Maire,

Didier MOYON